

Rentrée 2017 - Master Psychologie – UFC

Conditions d'accès en Master 1 à l'UFC

L'admission en Master 1 psychologie à l'UFC pour la rentrée 2017 reste automatique et **sans sélection** pour tout étudiant ayant validé la Licence de psychologie.

Plusieurs cas de figures :

1/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 psychologie à l'Université de Franche-Comté (UFC) et envisagez de poursuivre votre cursus psychologie en Master 1 à l'UFC : aucune formalité particulière à effectuer. Vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2017 selon le calendrier et les modalités sur le site internet de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) (informations diffusés mi-juin/début juillet).

2/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 dans une spécialité autre que psychologie à l'UFC : vous devez compléter un dossier de validation des acquis avant le 30/06/2017, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision, vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2017 selon le calendrier et les modalités sur le site internet de l'UFR SLHS (informations diffusés mi-juin/début juillet)

3/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 psychologie dans une autre université que l'UFC : vous devez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Psychologie de l'UFC.

4/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 dans une spécialité autre que psychologie dans une autre université que l'UFC : vous devez compléter un dossier de validation des acquis (à demander à veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr) avant le 30/06/2017, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Psychologie de l'UFC.

5/ Vous êtes actuellement étudiant(e) étranger(gère) inscrit en Licence dans une université de votre pays : vous devez au préalable postuler par le portail Espace Campus France sauf pour les pays de l'UE, indispensable à la délivrance de votre titre de séjour en France. La commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS examine jusqu'au 30/06/2017 toutes les demandes complètes téléchargées sur Campus France, soumises à avis pédagogique. Si vous acceptez la décision finale de la CVA, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Psychologie de l'UFC.

6/ Vous êtes actuellement salarié(e) ou demandeur(deuse) d'emploi et envisagez une reprise d'études après une interruption de 2 ans et plus : vous devez compléter un dossier de validation des acquis/validation d'accès auprès du service de la formation continue de l'UFC (formation-continue@univ-fcomte.fr / Tél 03.81.66.61.21), qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous pourrez vous inscrire par dossier d'inscription papier délivré par le service scolarité Psychologie de l'UFC.

Conditions d'accès en Master 1 autres que l'UFC

Certaines universités appliquent, dès la rentrée 2017, la sélection à l'entrée du Master 1 en fixant une capacité d'accueil, pour la spécialité psychologie. Il importe que vous puissiez vous renseigner sur les conditions spécifiques des universités que vous envisagez d'intégrer à la rentrée.

Le portail trouvermonmaster.gouv.fr recense l'ensemble de l'offre en France et les conditions d'admission.

Si vous êtes admis(e) à intégrer le Master 1 d'une université française, autre que l'UFC, il vous faudra fournir le transfert de votre dossier étudiant, indispensable pour vous inscrire.

La demande de transfert est à retirer auprès de Sandra Oudot (sandra.oudot@univ-fcomte.fr), gestionnaire de la scolarité L3 au M2 psychologie, avant de l'envoyer avec votre quitus (à demander à la BU) à l'université souhaitée. Lorsque l'université demandée aura accepté votre candidature, nous pourrons lui faire parvenir votre dossier étudiant.

Conditions d'accès en Master 2

L'UFC organise la sélection à l'entrée du Master 2 psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé pour ses 4 Parcours :

- clinique psychopathologique, clinique de la famille
- psychologie cognitive et neurosciences
- intervention psychosociologique : travail et santé
- Recherche

Les candidatures s'effectuent exclusivement sur l'application en ligne E Candidat selon le calendrier et les modalités précisés pour chaque parcours.

E Candidat est accessible depuis <http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/formations/11-ecandidat-49-19008.html>

Si vous êtes sélectionné(e) dans l'un des 4 Parcours de ce Master 2 :

1/ Vous êtes étudiant(e) en Master 1 psychologie à l'UFC en 2016/2017 : aucune formalité particulière à effectuer. Une fois les résultats publiés, vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2017 selon le calendrier et les modalités sur le site internet de l'UFR SLHS (informations diffusés mi-juin/début juillet)

2/ Vous êtes étudiant(e) en Master 1 psychologie dans une université autre que l'UFC en 2016/2017 : vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Psychologie de l'UFC.

3/ Vous êtes salarié(e) ou demandeur(deuse) d'emploi en 2016/2017 et envisagez une reprise d'études après une interruption de 2 ans et plus : vous devez contacter le service de la formation continue de l'UFC (formation-continue@univ-fcomte.fr /Tél 03.81.66.61.21) pour convenir avec lui des modalités de votre reprise. Vous pourrez ensuite vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Psychologie de l'UFC.

Conditions d'inscription administrative

Les inscriptions pour l'année universitaire 2017/2018 seront ouvertes à partir de juillet 2017 avec 2 phases : une inscription en ligne ou dossier papier à compléter suivie d'une finalisation en présentiel sur rdv au pôle unique d'inscription.

Modalités et calendrier seront accessibles courant juin 2017 sur le site internet de l'UFR SLHS <http://slhs.univ-fcomte.fr>